Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_102-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-

Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-102

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 29
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Avenant portant précision juridique à insérer dans les conventions proposées par la Ville pour l'organisation des manifestations : Caisse à savons, tournoi de basket 3x3, beach volley et corrida 2026

Dans le cadre des conventions passées entre diverses associations et la Ville pour l'organisation de plusieurs manifestations sportives 2026 (caisse à savon, tournoi de basket 3X3, Beach Volley et Corrida), il apparaît nécessaire, après relecture, de préciser juridiquement les termes de l'article 4 de ces conventions, relatifs aux assurances.
Le cadre initial de ces conventions a été présenté au conseil municipal du 10 Mars 2026. Les modifications proposées sont détaillées ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_102-DE

- Pour la caisse à savon, l'article 4 sera modifié ainsi :

L'assurance de la manifestation sera prise en charge par la Ville de Chinon et l'association Les barjos de la Caisse à savon.
L'association Chinon Amitiés Burkina a la responsabilité de la buvette et de la restauration.

- Pour le tournoi 3X3 de basket, l'article 4 sera modifié ainsi :

L'assurance de la manifestation sera prise en charge par la Ville de Chinon.
L'association Chinon Basket Club a la responsabilité de la buvette et de la restauration.

- Pour le tournoi Beach volley, l'article 4 sera modifié ainsi

L'assurance de la manifestation sera prise en charge par la Ville de Chinon.
Le Club Nautique Chinonais a la responsabilité de la buvette et de la restauration.

- Pour la Corrida, l'article 4 sera modifié ainsi

L'assurance de la manifestation sera prise en charge par la Ville de Chinon et le Club Athlétique Chinonais.
L'association Club Athlétique Chinonais a la responsabilité de la buvette et de la restauration.
L'association Claac est partenaire de l'événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- VALIDE la modification de l'article 4 des 4 conventions citées ci-dessus pour les manifestations Caisse à savon, Tournoi de basket 3X3, Beach Volley et Corrida

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication